



DECLARATION COMMUNE

Remise du rapport Conférence TER

18/09/2026

Un rapport partisan qui n'engage pas nos organisations.

Nos organisations se sont impliquées à différents niveaux dans la Conférence Travail, Emploi, Retraites, pour porter nos revendications, en particulier :

- L'abrogation de la réforme des retraites de 2023, toujours aussi impopulaire après son adoption par passage en force contre la mobilisation de millions de salariés ;
- Le bilan des ordonnances travail et la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (en explosion) ainsi que l'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique de 2019 ;
- L'augmentation des salaires, du SMIC et du point d'indice, la mise en œuvre effective de l'égalité femmes / hommes et la lutte contre toutes les formes de précarité ;
- La conditionnalité des aides publiques et la sortie des exonérations de cotisations sociales.

L'idée de départ de cette conférence était de commencer par décaler l'application de la réforme des retraites puis d'aborder tous les aspects des carrières, au travail puis à la retraite, ce qui avait fait fuir le Medef. Le choix affirmé d'associer le secteur public à l'ensemble des travaux était aussi un signal important adressé aux agent-es de la fonction publique.

Les débats ont parfois été vifs mais corrects et se sont reflétés même imparfaitement dans les documents de sortie des trois ateliers, rendant compte des positions des différentes organisations.

Cependant, à l'inverse de la méthode annoncée, nos organisations ont découvert le rapport des garants après sa présentation au Premier ministre et considèrent qu'il ne reflète pas les débats de la conférence et comporte des préconisations qui n'ont jamais été négociées, validées, voire même parfois, jamais mises en discussion au cours des 44 séances de travail. Le MEDEF, pourtant absent des débats de la conférence semble avoir fortement pesé dans la rédaction du rapport !

Sous couvert de prétendues "voies de passage" les garants proposent en réalité une nouvelle réforme des retraites régressive comportant plusieurs volets :

- ➔ Un nouvel âge "d'équilibre" plus tardif que l'âge d'ouverture de droits, en dessous duquel une décote alourdie s'appliquerait ;

- ➔ Cet âge serait variable selon une règle d'or automatique et calculée sur le niveau supposé des réserves ;
- ➔ Grâce à la bataille de nos organisations, les garants ont été obligés de reconnaître les nombreux écueils de la capitalisation. Cependant, ils valorisent les arguments de la CPME en faveur d'un étage de capitalisation obligatoire pour faire de nos retraites un nouveau marché financier.

L'âge d'équilibre et la règle d'or n'ont pas été débattus lors de la conférence TER ce qui pose un problème démocratique majeur. Quant à la capitalisation, elle n'a été demandée que par une seule organisation parmi les participants. Force est de constater que nos revendications n'ont pas eu du tout le même succès !

Une telle réforme aggraverait considérablement les inégalités notamment de ceux, et plus encore de celles, qui connaissent les carrières hachées et les discriminations de carrière et dégraderait encore les pensions de toutes et tous.

Le rapport reprend certaines revendications syndicales avec une prise en compte limitée de trois des quatre critères de pénibilité supprimés en 2017 mais en omettant les risques chimiques et les risques psycho-sociaux, pourtant en augmentation. Surtout cette avancée est neutralisée par la suppression du régime de départ pour carrière longue qui permet chaque année à un·e salari·e sur 6 de partir plus tôt à la retraite. Pourtant, seule une organisation patronale a porté ce point.

Deux thématiques auraient dû être transverses : la lutte contre la dégradation des conditions de travail, dans le public comme dans le privé, et l'égalité entre femmes et hommes. Nous ne retrouvons qu'imparfaitement et de façon très minorée ces sujets majeurs, le second n'ayant d'ailleurs été que trop brièvement traité au cours de la conférence.

Les sujets propres au secteur public ont également été insuffisamment traités notamment par manque d'implication de l'État employeur. Nos organisations actent favorablement la présence dans le rapport du constat des insuffisances manifestes du dialogue social sur les retraites de la fonction publique, conformément aux échanges. Cependant les "garants" s'autorisent à ouvrir un débat sur l'efficacité, le coût de l'État et la pertinence de certaines structures administratives. Ce débat est hors de propos et ne reflète pas les interventions des participants aux ateliers. Alors que les participants aux ateliers ont explicitement réaffirmé le principe du concours comme voie d'accès à la fonction publique et la nécessité de résorber la précarité accrue par la loi de 2019, les "garants" ouvrent la voie à la remise en cause des concours comme modalités de recrutement.

D'autres préconisations sont présentées à tort comme des convergences entre les organisations présentes à ces échanges. Les garants appellent les organisations syndicales et patronales à négocier un accord national interprofessionnel sur l'emploi des jeunes qui porterait y compris sur les prérogatives de l'Éducation nationale, sans qu'elle ne soit partie prenante à la négociation. Les garants, en proposant que ces travaux s'inspirent des travaux des organisations patronales, font revenir par la fenêtre le projet de "CPE XXL" du Medef, rejeté il y a quelques mois dans le cadre de l'agenda autonome. S'il réaffirme l'importance d'investir dans l'éducation, et le rôle des qualifications dans l'accès à l'emploi, le rapport reste marqué par la dévalorisation des études longues, la promotion du rôle de l'entreprise dans la formation des jeunes, voire le pilotage du système éducatif par les besoins économiques pourtant imprévisibles à moyen terme.

Par ailleurs, l'insistance sur le développement d'outils de contrôles et de régulation des arrêts maladie et la révision de leur indemnisation ne reflète pas l'équilibre des échanges tenus lors des ateliers sur la dégradation de l'état de santé des travailleurs·ses.

Des thèmes centraux ont disparu du rapport, comme l'abrogation de la réforme des retraites dont la possibilité n'est même pas étudiée, le rétablissement des CHSCT, des mesures concrètes pour augmenter les salaires et le point d'indice telle que l'indexation des salaires sur les prix, la prise en compte des années d'étude dans le calcul des droits à la retraite, ou la conditionnalité des aides publiques sur la base de critères sociaux et environnementaux, pourtant portés par toutes les organisations syndicales. Des propositions faisant pourtant même consensus entre les organisations syndicales et patronales présentes sont aussi absentes telles que la révision du régime de micro-entreprise pour lutter contre le recours abusif imposé à des milliers de travailleurs précaires.

Nos organisations dénoncent donc un rapport partisan trahissant le contenu des débats de la conférence TER. Nous alertons : lorsqu'une minorité prétendument éclairée cherche à imposer dans le débat public ses positions, c'est l'ensemble de la démocratie, sociale et politique, qui se retrouve en danger. Nous continuerons à nous battre pour porter les revendications d'une large majorité de salariés qui demandent toujours l'abrogation de la réforme des retraites et exigent même la retraite à 60 ans. Cette volonté doit être entendue !

CGT, FSU, Solidaires.